

Direction des Relations avec les Collectivités  
Bureau du Conseil et du Contrôle de Légalité  
Section Intercommunalité et Institutions Locales

Grenoble, le **21 SEP. 2021**

**Le préfet  
à  
Liste des destinataires in fine**

*En communication à Madame la sous-préfète de La Tour-du-Pin et à Monsieur le sous-préfet de Vienne*

**CIRCULAIRE n° 2021-27**

**CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET  
DE LA PRÉFECTURE**

**Objet** : Continuité institutionnelle et dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales pendant l'état d'urgence sanitaire

**P.J.** : FAQ du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 13 septembre 2021

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la FAQ du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (DGCL) mise à jour le 13 septembre 2021 concernant notamment les modalités de réunion des organes délibérants des collectivités territoriales et des EPCI.

Mes services (bureau du conseil et du contrôle de légalité) se tiennent naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Le préfet**

Pour le Préfet, le Secrétaire général,  
Pour le 1<sup>er</sup> adjoint au préfet,  
La Secrétaire générale adjointe

**Juliette BÉREGE**

**Destinataires :**

Tél : 04 76 60 32 88  
Mél : [amandine.baptiste@isere.gouv.fr](mailto:amandine.baptiste@isere.gouv.fr)  
Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046  
38021 Grenoble Cedex 01

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère
- Madame et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Mesdames et Messieurs les Maires du Département
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Isère